

MÉCANISME INTERNATIONAL DE L'ONU APPELÉ À EXERCER LES FONCTIONS RÉSIDUELLES DES TRIBUNAUX PÉNAUX

Juriste, P-4

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES :	9 juillet 2021
DATE DE PUBLICATION :	10 juin 2021
UNITÉ ADMINISTRATIVE :	Bureau du Procureur
LIEU D'AFFECTATION :	La Haye
RÉFÉRENCE DU POSTE VACANT :	21-LEG-RMT-156990-R-THE HAGUE (R)

Valeurs fondamentales de l'ONU : intégrité, professionnalisme, respect de la diversité

Place dans l'organigramme et rapports hiérarchiques

Ce poste est à pourvoir au sein du Bureau du Procureur du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme »), division de La Haye. Le titulaire du poste travaille sous la supervision directe du Responsable/Juriste hors classe.

*Le contrat du candidat retenu est subordonné à l'approbation du budget.

Fonctions et responsabilités

Le titulaire du poste s'acquitte des fonctions suivantes :

- Il est le juriste principal chargé de superviser l'ensemble des activités juridiques du Bureau du Procureur liés aux fonctions essentielles du Mécanisme et traite, de manière autonome, un large éventail de questions juridiques complexes et multidisciplinaires.
- Il supervise et dirige les activités juridiques ayant trait aux affaires, dont les travaux liés aux enquêtes du Bureau du Procureur, aux procès, aux appels et aux procédures en révision, et il est chargé de la tenue des statistiques relatives aux activités du Bureau du Procureur.
- Il fournit des conseils juridiques sur diverses questions de fond et de procédure, notamment celles touchant à des aspects diplomatiques et stratégiques.
- Il coordonne et dirige des équipes composées d'autres juristes qui traitent de questions importantes et supervise le travail de juristes subordonnés, de manière générale et sur des projets particuliers.
- Il effectue des recherches et des analyses juridiques approfondies et il rédige des avis, des requêtes, des mémoires, des rapports et de la correspondance juridiques.
- Il prépare les documents juridiques nécessaires pour aider les autorités nationales ou en supervise la préparation.
- Il donne des conseils juridiques relatifs aux demandes de recherches liées aux affaires et aux demandes d'accès aux documents et au recueil de preuve du Bureau du Procureur.
- Il participe à divers comités et groupes de travail en tant que de besoin et représente le Bureau du Procureur à des réunions, des conférences et des séminaires.
- Il met au point et examine les systèmes et procédures en vigueur au sein du Bureau du Procureur de la division du Mécanisme à La Haye ayant trait aux questions et pratiques juridiques, et il révise/défini des orientations et des propositions le cas échéant.
- Il collabore et apporte son soutien aux travaux du Bureau du Procureur de la division du Mécanisme à Arusha, le cas échéant.
- Il s'acquitte d'autres fonctions que lui confie le Responsable/Juriste hors classe.

Compétences

- **Professionnalisme** — Le titulaire du poste a une connaissance des procédures et instruments de droit international, notamment pénal, et en particulier de la pratique juridique du Mécanisme. Il a une bonne connaissance du fonctionnement des enquêtes et poursuites pénales au niveau national et international. Il est capable d'appliquer les connaissances juridiques à l'analyse de diverses questions complexes et à la mise au point de solutions novatrices. Il possède une solide capacité d'analyse, une expérience de la rédaction de textes juridiques ; il maîtrise la plaidoirie et sait rédiger des documents juridiques. Il dispose d'une expérience professionnelle et sait travailler efficacement dans un cadre multiculturel. Il a une aptitude à tenir des délais courts et à gérer plusieurs projets de front. Il a une bonne maîtrise de l'informatique et une connaissance pratique des logiciels utilisés et outils de recherche juridique en ligne. Il tire fierté de son travail et de ses réalisations. Il fait preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet. Il apporte à l'exécution de ses tâches la conscience et le souci d'efficacité voulus pour être en mesure d'honorer les engagements contractés, de tenir les délais impartis et d'obtenir les résultats escomptés. Il agit pour des motifs professionnels plutôt que personnels. Il persévère face aux obstacles et aux difficultés. Il garde son calme dans les situations de crise. Il est soucieux du respect du principe de l'égalité des sexes en assurant la pleine et égale participation des hommes et des femmes dans tous les aspects du travail.
 - **Communication** — Le titulaire du poste s'exprime avec clarté et efficacité, à l'oral comme à l'écrit. Il est à l'écoute des autres, s'efforce de bien les comprendre et sait réagir comme il faut. Il n'hésite pas à demander des éclaircissements et se montre ouvert au dialogue. Il adapte le langage, le ton, le style et la présentation au public auquel il s'adresse. Il est soucieux de partager l'information avec les intéressés et les tient au courant.
 - **Esprit d'équipe** — Le titulaire collabore avec ses collègues afin d'atteindre les objectifs de l'institution. Il sollicite les apports en appréciant à leur juste valeur les idées et la compétence de chacun ; il se montre disposé à apprendre des autres. Il fait passer l'intérêt général de l'équipe avant son intérêt particulier. Il accepte les décisions finales du groupe et s'y plie, même si celles-ci ne cadrent pas toujours avec ses opinions. Il sollicite l'avis des autres en valorisant leurs idées et leurs compétences.
-

MÉCANISME INTERNATIONAL DE L'ONU APPELÉ À EXERCER LES FONCTIONS RÉSIDUELLES DES TRIBUNAUX PÉNAUX

COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ENCADREMENT

- **Qualités de dirigeant** — Le titulaire du poste sert de modèle à son entourage ; Il arme chacun des membres de son équipe des atouts nécessaires pour atteindre les objectifs visés. Il s'emploie avec dynamisme à mettre au point les stratégies opérationnelles requises. Il établit et entretient des relations très diverses afin de comprendre les besoins et de s'assurer des appuis. Il anticipe les conflits et s'efforce de les résoudre à l'amiable. Il s'investit dans le changement et le progrès ; il ne se cantonne pas dans le statu quo. Il a le courage de prendre des décisions impopulaires. Il conduit l'action et intègre les enjeux d'égalité des sexes et s'assure que les femmes et les hommes du service participent sur un pied d'égalité à tous les aspects du travail.
- **Sûreté de jugement/apptitude à décider** — Le titulaire du poste dégage les principaux éléments des situations complexes et va droit au cœur du problème ; Il recueille toute l'information nécessaire avant de prendre une décision ; Il réfléchit aux conséquences, positives et négatives, que peuvent avoir les décisions avant de les prendre. Il ne prend de décisions qu'après en avoir mesuré les conséquences pour autrui et pour l'institution. Il ne propose de lignes d'action ou ne formule de recommandations qu'en toute connaissance de cause. Il vérifie les hypothèses en les confrontant aux faits. Il s'assure que les mesures envisagées répondent aux besoins exprimés ou implicites. Il sait prendre des décisions douloureuses quand les circonstances l'exigent.

QUALIFICATIONS

Formation :

Diplôme universitaire supérieur en droit (du niveau d'un master ou équivalent), de préférence avec une spécialisation en droit pénal ou en droit international. Un diplôme universitaire de premier cycle conjugué à deux (2) années d'expérience professionnelle adaptée peut être envisagé au lieu du diplôme universitaire supérieur.

Expérience professionnelle :

Au moins sept (7) années d'expérience, assortie d'une progression des responsabilités, dans le domaine des poursuites pénales, et solide expérience au niveau international. Une expérience au sein du Mécanisme, du TPIY et/ou du TPIR est très souhaitable.

Connaissances linguistiques :

L'anglais et le français sont les deux langues de travail du Mécanisme. Pour le poste annoncé, une maîtrise parfaite de l'anglais à l'oral et à l'écrit est nécessaire et la connaissance du français est en atout.

Méthode d'évaluation :

Les candidats sélectionnés pourront être invités à passer un test et un entretien visant à déterminer leurs compétences.

Remarque spéciale :

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est résolu à atteindre l'objectif de parité hommes-femmes dans son personnel. Les femmes sont vivement encouragées à envoyer leur candidature.

La nomination à ce poste est limitée au Mécanisme. ***Le contrat du candidat retenu est subordonné à l'approbation du budget.** Le contrat du candidat retenu sera d'une durée limitée conformément au financement prévu initialement pour le poste. Le renouvellement du contrat dépend de la prorogation du mandat et/ou des fonds disponibles. Les Tribunaux internationaux n'étant pas intégrés au Secrétariat, les membres du personnel de l'ONU qui y travaillent sont affectés ou détachés par leur département ou leur service d'origine. La nomination des membres du personnel de l'ONU est soumise à l'autorité du Secrétaire général. Les membres du personnel sont censés assumer périodiquement de nouvelles fonctions, conformément aux règles et procédures en vigueur, et peuvent à cet effet être redéployés par le Secrétaire général sur d'autres postes dans toute l'Organisation selon l'évolution des besoins et des mandats.

REMARQUE À L'ATTENTION DES CANDIDATS DÉJÀ PRÉSÉLECTIONNÉS

Les candidats présélectionnés doivent manifester leur intérêt et faire part de leur disponibilité pour les postes vacants en soumettant une version mise à jour de leur notice personnelle et une lettre de motivation.

Gratuité

L'ONU NE PERÇOIT DE FRAIS À AUCUN STADE DU RECRUTEMENT (CANDIDATURE, ENTRETIEN, TRAITEMENT, FORMATION OU AUTRE). ELLE NE S'INTÉRESSE PAS AUX INFORMATIONS BANCAIRES.

Considérations générales

Aux termes du paragraphe 3 de l'article 101 de la Charte des Nations Unies, la considération dominante dans le recrutement du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Aucun candidat ne sera pris en considération par l'ONU s'il s'est rendu coupable de violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, d'exploitation sexuelle, d'atteinte sexuelle ou d'infraction autre qu'une infraction mineure au code de la route, ou s'il existe des motifs raisonnables de croire que le candidat a été impliqué dans la commission de l'un de ces actes. L'expression « exploitation sexuelle » désigne le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. L'expression

MÉCANISME INTERNATIONAL DE L'ONU APPELÉ À EXERCER LES FONCTIONS RÉSIDUELLES DES TRIBUNAUX PÉNAUX

« atteinte sexuelle » désigne toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion.

Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. Aucune restriction ne sera imposée par l'ONU à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires. Le Secrétariat de l'ONU est un espace non-fumeurs.

Les candidats sont priés de suivre attentivement toutes les consignes disponibles sur la plateforme de recrutement en ligne Inspira. Pour des informations plus détaillées, ils ou elles peuvent consulter le manuel d'instructions pour le candidat, en cliquant sur le lien hypertexte « Manuels » sur le côté supérieur droit de la page d'accueil de leur compte Inspira.

Les candidatures feront l'objet d'une évaluation et d'un examen préalable sur la base des informations soumises conformément aux critères d'évaluation de l'avis de vacance de poste et aux dispositions législatives internes applicables de l'Organisation des Nations Unies, notamment la Charte des Nations Unies, les résolutions de l'Assemblée générale, le Statut et le Règlement du personnel, les textes administratifs et les directives. Les candidats doivent fournir des informations exhaustives et précises conformément aux instructions fournies sur la plateforme Inspira. Une fois la candidature envoyée, aucune modification, suppression ou révision, ni aucun ajout ou changement ne pourra être fait. Il sera procédé à une vérification des références des candidats faisant l'objet d'une attention particulière pour s'assurer de l'exactitude des renseignements qu'ils ont fournis dans leur candidature.

L'avis de vacance de poste publié sur le portail Carrières sera retiré à 23 h 59 (heure de New York) à la date limite pour le dépôt des candidatures.

COMMENT POSTULER :

Les candidatures doivent être présentées sur Inspira, le portail de recrutement de l'ONU. Le Mécanisme ne peut prendre en compte les candidatures qui lui sont adressées par courriel.

Adresse du site pour les candidats internes : <https://inspira.un.org>

Adresse du site pour les candidats externes : <https://careers.un.org>
